

Le sénateur Roblin: Pourrait-il par la même occasion s'informer pour savoir si Imperial Oil a réclamé du gouvernement une nouvelle subvention en plus des 40 millions que ce dernier lui a accordée il y a quelque temps pour que le projet de Cold Lake ne soit pas abandonné?

Le sénateur Perrault: Je prends également bonne note de la question.

Le sénateur Roblin: Le ministre pourrait-il s'enquérir s'il y aurait moyen de récupérer les 40 millions qui ont été accordés à Imperial Oil si la société décide, d'ici la fin du mois, de reprendre la réalisation du projet?

Le sénateur Perrault: On va tâcher également de s'informer à ce sujet. La réponse nous permettra de savoir si le projet de Cold Lake va être finalement réalisé.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Le leader du gouvernement pourrait-il me dire si le sourire qu'arborait ce matin le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ressemblait à celui de la Joconde?

LES FINANCES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DEVANT L'ASSOCIATION NUCLÉAIRE CANADIENNE

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement. Elle porte sur un discours que le ministre des Finances aurait prononcé devant l'Association nucléaire canadienne. Le ministre aurait dit que le gouvernement n'a pas l'intention de continuer à injecter des millions de dollars dans des industries qui ne profitent qu'à quelques provinces. Le leader du gouvernement pourrait-il nous définir la politique du gouvernement en ce qui a trait à l'aide aux industries en difficulté ou, au moins, nous en donner une description générale?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Avec plaisir, honorables sénateurs. Je vais communiquer avec le bureau du ministre et j'espère obtenir des éclaircissements.

LA CONSTITUTION

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU MINISTRE D'ÉTAT (MINES)

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement. Le ministre des Travaux publics parlait-il au nom du gouvernement, hier, lorsqu'il a exprimé le désir que les municipalités soient reconstruites dans la constitution canadienne? Voici ce que le ministre a dit, et je cite:

Les administrations municipales méritent d'être reconstruites dans la constitution et il serait justifié de leur accorder une part accrue des ressources fiscales pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

Ce qui m'intéresse surtout, c'est l'idée de réglementer les municipalités dans la constitution même et je voudrais savoir si le ministre formulait la position du gouvernement à ce sujet.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Certes, honorables sénateurs, l'opinion qu'exprimait en l'occurrence l'honorable Paul Cosgrove était la sienne propre. Cependant, de nombreux Canadiens estiment que les municipalités sont des entités qui prennent chez nous de plus en plus d'importance et qu'elles devraient assumer un rôle en rapport avec cette importance. Cette opinion compte de nombreux partisans dans tous les partis.

Il importe de signaler qu'une fois la constitution rentrée de Grande Bretagne et bien à nous, nous aurons maintes occasions de la modifier comme d'autres domaines d'ailleurs. C'est une intention que le très honorable premier ministre et les porte-parole officiels du gouvernement ont exprimée à de nombreuses reprises. En fait, l'importance accrue des municipalités est l'une des questions qui devraient attirer l'attention des hommes publics quand ils auront à traiter de changements constitutionnels.

Le sénateur Murray: Puisque le ministre des Travaux publics ne parlait pas au nom du gouvernement, selon ce que le leader vient de nous dire, le ministre d'État (Mines), elle, parlait-elle au nom du gouvernement lorsqu'elle a dit ce qui suit:

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de reconnaître officiellement les municipalités.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, il y a lieu de signaler que les membres du caucus libéral ont toujours joui d'une très grande liberté de parole et d'action tant au Sénat qu'à l'autre endroit. Les membres de l'opposition officielle s'étonnent peut-être parfois d'entendre des sinistres libéraux exposer en public leurs vues sur l'avenir de divers programmes et institutions du Canada. Il n'y a là rien d'étonnant de la part des ministres. Notre parti a toujours offert à ses membres la plus grande latitude et continuera de le faire.

● (1430)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la solidarité ministérielle et la responsabilité collective existent précisément pour que les Canadiens puissent connaître la politique de leur gouvernement, pour qu'ils sachent que lorsqu'un ministre prend la parole, il ne le fait pas à titre personnel qu'il n'expose pas une opinion purement personnelle et spontanée, mais qu'il parle au nom du gouvernement.

Je demande au ministre comment les Canadiens peuvent savoir quand un ministre donne une opinion personnelle sur une question d'intérêt public, et quand ce ministre parle au nom du gouvernement.

Le sénateur Perrault: Je rappelle au sénateur Murray, qui était l'un des architectes de la politique du gouvernement précédent, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque avait déclaré à une conférence internationale qu'il fallait augmenter considérablement la quantité et la qualité de l'aide aux pays émergents alors qu'au même moment le ministre des Finances de l'époque, le collègue du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sein du cabinet, réclamait une réduction de l'aide aux pays étrangers. Le sénateur ne dirait